



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher**

Conventionnement avec l'association Bourges 2028, Capitale Européenne de la Culture

Monsieur Samir TRIKI, Président

Vu la délibération n°20.27 du Conseil Syndical du 22 septembre 2020 approuvant l'opération « Élaboration d'un Plan Paysage « Vallée du Cher & Combraille Bourbonnaise » ;

Vu la délibération n°25.02 du Conseil syndical du 11 février 2025 approuvant l'entrée dans une démarche d'élaboration du Projet Culturel de Territoire ;

Vu la délibération n°25.12 du Conseil Syndical du 27 mai 2025 approuvant l'appel à projet « Culture & paysages » pour 2025-2026 intitulé « Le territoire du fil de l'eau » ;

Vu la candidature de Bourges à l'élection en tant que Capitale Européenne de la Culture 2028.

Vu l'Arrêté du 19 mars 2024 désignant la ville de Bourges au titre de « Capitale européenne de la culture » pour 2028.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de signer une convention avec l'association Bourges 2028, Capitale Européenne de la Culture.

Le programme de Bourges, Capitale Européenne de la Culture est axé autour de 4 thématiques :

- Nos voisins
- La langue de l'Europe
- A taille humaine
- Ici et maintenant.

Pour la mise en œuvre de son programme, Bourges 2028 applique de manière transversale des principes de fonctionnement bas carbone et de coopération. Les projets intégrés à la programmation mettent en valeur, notamment, la biodiversité, les cours d'eau, le transport ferroviaire et, plus largement, les villes de taille moyenne, à taille humaine.

Ces thématiques sont en complète adéquation avec la démarche « Culture & Paysages » menée par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher depuis 2021. Par ailleurs, Montluçon, ville moyenne, est reliée à Bourges par une ligne de chemin de fer desservant plusieurs gares sur le territoire du PETR. La proximité géographique et les points communs entre les deux territoires permettent d'envisager des coopérations dans le cadre de la programmation Bourges 2028 :

- Autour des projets suivants :
 - Gare végétale
 - Soleil ligérien
 - George Sand
- Autour de l'appel à projets « culture & paysages »
- Avec la labélisation de certains événements se déroulant sur le territoire du PETR.



**Conventionnement avec l'association Bourges 2028,
Capitale Européenne de la Culture (suite)**

Pour la réalisation de l'ensemble de son projet, le PETR apportera à Bourges 2028 une subvention annuelle comme suit :

Année	2026	2027	2028	2029
Montant de la subvention	6 250,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €	6 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ Approuve le subventionnement de l'association Bourges 2028 à hauteur de 25 000 euros sur 4 ans ;
- ✓ Autorise Monsieur de Président à signer la convention annexée » ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches administratives afférentes à l'opération.

APPROUVÉE À L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Samir TRIKI